

*LA DISPARITION DES MOULINS A VENT :
UNE SOURCE DE BEAUTE TARIE*

C'est par dizaines de milliers, et sous les latitudes les plus diverses, que les moulins à vent animèrent autrefois les paysages terrestres ou côtiers. Songeons qu'ils furent neuf cents, nous dit-on, (1) à tourner dans le seul archipel finlandais d'Åland et qu'en nombres beaucoup plus considérables ils parsemèrent ou parsement encore les polders néerlandais (2), les îles méditerranéennes (2 bis), nos provinces françaises du nord (3), du centre (4) ou du midi (5).

Définitivement repliées pourtant, presque toutes, ces ailes qui séduisirent écrivains et peintres, un Tasse, un Régnard, un Ruysdaël, un Georges Michel (6), par qui en ont été chantées la poésie et la beauté.

Combien étaient-ils, dans nos cinq départements bretons, vers le milieu de ce dix-neuvième siècle, où leur apogée précéda de si peu leur déclin : deux mille ou davantage encore ? Depuis bien longtemps ils prospéraient sur notre sol.

Un seul d'entre eux suffisait alors pour égayer, poétiser, sublimer, le plus prosaïque, le moins visité des nymphes, parmi les paysages rustiques. Il semble aussi que la sécheresse inhérente aux textes d'archives s'atténue, s'humecte

(1) E. AUBERT DE LA RÛE, *L'homme et le vent*, Paris, [1940], p. 130.

(2) « Disposés au nombre de vingt, trente ou même quarante », *ibid.*, 131.

(2 bis) Les Baléares, les Cyclades... (*ibid.*, 132).

(3) ...« Véritables colonies de moulins, comme la butte de Cassel », *ibid.*, 130.

(4) En Beauce, ils n'étaient pas rares, sous la forme la plus rustique (cage de bois).

(5) Faisant son tour de France, vers la fin de la Restauration, le compagnon menuisier Agricole PERDIGUIER en dénombre *vingt-deux* sur un seul monticule situé entre Toulouse et Béziers (*Mémoires d'un compagnon*, 1854, réédités en 1914 dans les *Cahiers du Centre* par D. HALÉVY).

(6) Le paysagiste (1763-1843) du Montmartre campagnard d'autrefois.

quelque peu, qu'ils prennent, quand il y est parlé d'eux, je ne sais quel ton allègre.

« ... Avons veu de fort loing ledict moullin tourner et moudre à toutes voisles », écrit à deux reprises le sénéchal d'une seigneurie ecclésiastique, rendant compte de la visite générale qu'il vient d'en faire (7).

A Belle-Ile, pareillement, mais au siècle suivant, un notaire royal, conduit par son métier à Borvran, paroisse de Locmaria, rapporte y avoir

« ... trouvé le moulin sous vent et Benoni Brière fermier d'icelui occupé à faire farine » (8).

Cette île, dont il est banal de dire qu'elle est bien nommée, l'était mieux encore dans les temps révolus où, quand soufflaient les fortes brises favorables et quand la besogne pressait, c'étaient sept, huit, puis douze, quatorze et, pour finir (9), une vingtaine de moulins qui s'y trouvaient ensemble *sous vent*, plusieurs d'entre eux réjouissant à la fois, que son plaisir fût ou non conscient, la vue du spectateur.

Et combien, sur le continent, l'impression esthétique devait-elle être encore plus vive et plus forte, quand c'était toute une contrée, plusieurs lieues carrées de pays, qu'on tenait sous son regard et que cette longue et large perspective (10) était fleurie, étoilée, par les taches mouvantes, tournantes, de toutes ces voilures gris-clair qui passaient inlassablement de la croix grecque à la croix de Saint-André, sur un rythme tantôt précité, tantôt lent ou même hésitant.

En témoigneraient, au besoin, les notes naïves, un tantinet pédantes, où un « touriste » contemporain de Louis-

(7) *Estat et proces verbal des maisons moullins ponts et chaussees despandans de la seigneurie de Redon...* (22 juin 1635). Arch. d'Ille-et-Vilaine, 3 H³². Dès la ligne suivante, le bon sénéchal redevient un régisseur froid et terne : « ... lequel moullin s'est trouvé en bon estat de reparations, clos, couvert et faisant farine... »

(8) Procès verbal de visite du notaire royal Thébaud (12 décembre 1768). Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 5163.

(9) Vers 1860.

(10) « De tous les côtés, à chaque degré de la perspective, vous voyiez, sur un ciel gris ou d'azur, tourner les ailes blanches des moulins à vent. Connaissez-vous la contrée, vous pouviez mettre un nom sur chaque moulin, et même vous représenter par la pensée le visage enfariné du propriétaire. » (L. LALLEMENT et Et. RAUT, *Disparition des moulins dans nos campagnes*, Soc. Polym. Morbihan, pr.-v. des réunions de la Société, 1929, p. 37.)

Philippe, qui fait étape à Questembert, a mis un peu de l'émotion artistique à lui procurée par les dizaines de moulins qui, broyant les seigles du Porhoët, se relayent de proche en proche sur vingt-cinq kilomètres, jusqu'à l'horizon :

« Quel horizon du côté du nord ! comme l'œil plonge avec plaisir dans ce vaste lointain ! Mais, d'un autre côté, quel triste désert ! On ne voit que landes et bruyères ; quelques bouquets de sapins sont plantés ça et là... Qu'est-ce que l'on voit se mouvoir à perte de vue ? Est-ce Briarée avec ses cent bras ? Non, ce sont des moulins à vent ; ah, si dom (sic) Qui-chotte avait voyagé dans ce pays, il les aurait encore pris pour des géants, tant leur vue est séduisante. » (11)

Mais il n'est pas douteux que le voisinage de la mer ait parfois ajouté à cette féerie, en instituant comme une sorte de lutte, de rivalité, d'émulation pour la beauté entre les voiliers et les moulins. Deux passages d'un document imprimé, deux articles cueillis dans un arrêté des administrateurs de l'Ille-et-Vilaine sous le Directoire font ressortir que l'estuaire de la Rance était, parmi les paysages côtiers prédestinés à servir de cadre à un tel concours, l'un des mieux doués ; aussi bien, voici ces deux articles.

«
XIV. Ne pourront les bateliers mettre à la voile pour courir des bordées, quand les moulins moudront à huit draps larges ; et de même lesdits bateliers ne se dispenseront point de ramer quand d'aucuns moulins s'arrêteront par faiblesse de vent.
.....

XVIII. Ne seront tenus les bateliers de partir de Dinard dans le cas ci-après, premièrement quand le soleil sera couché, pourvu qu'au coucher du soleil il ait parti un bateau ; secondement quand les moulins moudront avec une seule bourse (12) ; troisièmement quand, n'y ayant plus qu'une demi-heure de soleil, les vents du Sud-Est et du Nord-Est seront assez

(11) L'abbé ORESVE, *Voyage à Rennes, Redon, Vannes, Auray, Josselin* (manuscrit, 1838). Arch. d'Ille-et-Vilaine, 5 Ff 70.

(12) Les meuniers, comme les marins, prenaient des ris dans leur voile, par gros temps.

forts pour faire moudre les moulins à quatre bourses (13). »

Il en était en Bretagne comme dans la plupart des provinces françaises où le moulin était à ce point incorporé au paysage (14) que c'était pour l'auteur d'une très vieille chanson évoquer une image familière que décrire le paysan au travail dans son champ « | Tout habillé de toile | Comme un moulin à vent... | » A une époque beaucoup plus récente, c'est en bon connaisseur du passé rural que Charles Péguy évoque dans son *Eve* les groupes qui prennent part à la résurrection des corps pour le jugement dernier :

« ...Quand ils auront passé devant le four banal
Et le moulin à vent et le pré communal... »

Heureux que ces vers bien frappés le sauvent de l'oubli, avec quelques autres ! Car que nous reste-t-il de cette belle machine ? Un certain nombre de tours, campées ou non sur des éminences et presque toujours démunies de leurs *volants* — qui aident mal, par conséquent, à expliquer aux enfants comment elle fonctionnait ; des centaines de cartes postales aussi, après tout plus instructives. Gardons-nous d'oublier le signe par lequel, à la fin de l'avant-dernier siècle, elle était figurée sur la carte de Cassini : une minuscule mais exquise tour aux ailes éployées.

L. DURAND-VAUGARON.

(13) Arrêté du département d'Ille-et-Vilaine concernant la police du passage de Saint-Malo à Dinard... (Séance du 24 vendémiaire an VI.) Placard imprimé in-f°. A Rennes chez Chausseblanche, Imprimeur de l'Administration centrale, place de la Liberté. (Arch. d'Il.-et-V., L. 911.)

(14) Les rois de France, et parmi eux Louis XIII (Mém. de Saint-Simon, édit. Boislisle, XXVIII, 1916, p. 129) ont plus d'une fois, au soir d'une partie de chasse, « couché dans un mauvais cabaret à rouliers et dans un moulin à vent. »